

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Association Aquitec - Organisation du salon Aquitec 2015 de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des Métiers en Aquitaine du 29 au 31 janvier 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitec, créée le 22 mars 1993, dont l'objet est la promotion des filières et métiers de l'enseignement technique, ainsi que le développement de l'emploi et de la formation, organise la 26ème édition de son salon annuel au Parc des Expositions de Bordeaux – Lac du 29 au 31 janvier 2015.

Les objectifs poursuivis par l'association Aquitec sont de diffuser la connaissance des formations professionnelles existantes en Aquitaine, de valoriser les filières et métiers techniques, générateurs d'emplois souvent méconnus, d'individualiser les parcours de formation et d'orienter tous types de publics vers une formation initiale ou continue ou vers un dispositif de retour à l'emploi, ce volet prenant une importance grandissante.

Le salon Aquitec dont l'entrée est gratuite est organisé avec le concours de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités locales, et des acteurs institutionnels issus de l'éducation nationale notamment. Il constitue un rendez-vous important pour les 15-25 ans et les adultes en situation de formation, de validation de leurs acquis ou de reconversion, par la mise en relation avec les professionnels de la formation et des métiers techniques, que ce soit les entreprises, le tissu associatif, les institutionnels et les établissements de formation initiale ou continue.

L'édition 2014 de cette manifestation a réuni 360 exposants sur 240 stands (11 000 m² d'exposition) et a accueilli plus de 90 000 visiteurs sur trois jours, venant de la région Aquitaine (dont 51% du territoire métropolitain).

Ce salon qui constitue un lieu d'échanges et d'information était organisé autour de 33 rencontres et tables rondes et d'ateliers d'orientation et d'aide à la recherche d'emploi ou de reconversion. Egalement, des espaces thématiques regroupant les organismes par filière (agriculture, transport, logistique, maintenance industrielle, etc....) étaient aménagés pour valoriser les filières porteuses d'emplois et les métiers en tension et répondre aux attentes du public.

En 2015, il est attendu une fréquentation de l'ordre de 95 000 visiteurs sur trois jours avec un nombre de stands identique à celui de l'an passé, soit 240. Ce salon mettra à l'honneur les espaces métiers relatifs au développement des filières porteuses d'emploi et aux pôles de compétitivité avec le regroupement des exposants par espace.

L'association s'emploiera, encore cette année, à renforcer la synergie entre les exposants d'un même secteur d'activité afin de sensibiliser et apporter des réponses précises à tout type de public avec la création d'un « pôle d'information tous publics » et un espace « accompagnement vers l'emploi, la reconversion et la formation continue ».

De plus, un forum recrutement sera mis en place sur une journée afin d'inciter les entreprises à exprimer leurs besoins.

Les espaces thématiques présentés seront principalement les suivants :

- aéronautique,
- numérique,
- transports et logistique,
- bâtiments et travaux publics,
- métiers de bouche,
- santé, social,
- agro-alimentaire,
- métiers de l'automobile,
- filières de l'environnement, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

Comme l'an passé, les organismes d'aide au retour à l'emploi (Actifs 33, CTP Guyenne, Egee (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise)), et le Pôle Emploi seront présents. Egalelement, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine, section Gironde (CMARA33) sera présente avec son offre sur 3 secteurs : l'automobile, les métiers de bouche et le secteur beauté/soins à la personne.

Les missions locales d'Aquitaine qui gèrent l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale seront là pour présenter leur mission de service public de proximité.

Cet évènement connaît chaque année un fort retentissement médiatique, tant par la couverture dont il bénéficie auprès des médias régionaux (presse écrite et audiovisuelle) que par la promotion faite par l'association Aquitec (100 000 brochures envoyées dans les établissements scolaires, campagne d'affichage auprès de 240 mairies de la Région Aquitaine, mais aussi d'affiches dans les abribus et les halls de centres commerciaux et d'affichettes destinées au parc bus et tramway du réseau Tram et Bus de la Cub (TBC).

Ainsi, par son rôle dans l'accompagnement économique, le salon Aquitec contribue incontestablement au développement économique de l'agglomération bordelaise, et à la sensibilisation d'un large public aux métiers de notre territoire.

Dans le cadre d'un budget prévisionnel hors taxes de 570 000 € détaillé ci-après, l'association Aquitec sollicite le renouvellement de la participation de Bordeaux Métropole à même hauteur que les années précédentes, soit 33 000 €.

Budget prévisionnel présenté par Aquitec :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Services logistique	28 000	Location de stands	405 000
Achats matières et fournitures	7 500	Cotisations	11 000
Locations mob et immob	271 000		
Locaux mairie de Bordeaux	7 000	Subventions :	
Entretien/réparations	500	- Conseil régional Aquitaine	84 000
Assurances	5 500	- Conseil général de la Gironde	10 000
Honoraires	18 000	- Bordeaux Métropole	33 000
Publicité, publications	48 000	- Mairie de Bordeaux	27 000
Déplacements, restauration	14 000		
Impôts et taxes	8 500		
Personnel	152 000		
Charges de gestion courante	10 000		
TOTAL	570 000	TOTAL	570 000

En 2014, notre établissement a accordé une subvention de 33 000 € pour un budget prévisionnel de 630 000 € H.T., soit 5,23 % du budget, proratisé in fine à 31 046 € pour tenir compte du budget réalisé, soit 592 700 € H.T.

Le budget prévisionnel 2015 est proposé à hauteur de 570 000 € H.T. et s'explique par la réduction d'un certain nombre de postes de dépenses : aménagement des stands, charges de personnel et honoraires, principalement.

Dans ce contexte, la Région entend diminuer sa participation à 84 000 € (contre 95 000 € en 2014), et la Ville de Bordeaux, qui a accordé en 2014 une participation de 20 000 €, ramènera celle-ci à 19 092 € (-4,5%), au lieu de 27 000 € sollicités, ce qui représente néanmoins, dans les deux cas, une quasi stabilité de leurs interventions. Ces deux collectivités ont prévu de délibérer au mois de décembre. Quant au Conseil général, qui n'était pas intervenu en 2014, il a délibéré au mois de novembre pour une participation de 5 000 € seulement au lieu des 10 000 € sollicités.

Dans le cadre de la politique de baisse des subventions de fonctionnement accordées par notre établissement public, il vous est proposé d'accorder une subvention de 29 700 € seulement (soit -10% par rapport au montant attribué en 2014), représentant une participation de 5,21 % du budget du salon et 19,7 % des participations publiques. Dans ces conditions, Aquitec bénéficierait également, cette année encore, d'une quasi stabilité de notre soutien sur la thématique prioritaire de l'emploi et de la formation.

Le budget de la manifestation devra être adapté par l'association au regard des subventions effectivement attribuées par les différents financeurs publics et la différence sera reportée sur la ligne autofinancement et partenariat privé de l'association.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2012/0326 du 25 mai 2012 portant création du règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'organisation du salon Aquitec de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des Métiers en Aquitaine présente un intérêt majeur car ce salon permet la mise en adéquation entre la formation et l'emploi, notamment par la rencontre, au sein des différents forums thématiques du salon, des professionnels du secteur de la formation, des entreprises qui recrutent, et des personnes en recherche d'emploi ou d'insertion,

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Aquitec une subvention de 29 700 € pour l'organisation de la 26^{ème} édition du salon de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des Métiers qui se déroulera du 29 au 31 janvier 2015, au Parc des Expositions de Bordeaux Lac.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00, code opération 059O98O003

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2015

M. JOSY REIFFERS